

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2018

L'an Deux mil dix huit, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEFEBVRE JC, LAGNEAU JJ, BONNIAUD D, JACQUELIN C, AUDIN C, JACQUELIN A, TABARAN A, DELOST A, VENIAT S, LAGNEAU T, VALLET D

EXCUSE(E)S : MESSIEURS DODAT A, VENIAT P, et Madame DESCOINS V

ABSENT(E)S : Madame VERNAUDON C

POUVOIR : Madame DESCOINS V à Monsieur LEFEBVRE JC, Monsieur DODAT A à Monsieur JACQUELIN A

SECRETAIRE : Monsieur LAGNEAU JJ

I- PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2018

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la dernière réunion du 10 juillet 2018, qui est adopté à l'unanimité.

II - DELIBERATION POUR ADHESION AU SERVICE OPTIONNEL DE L'ATDA CONCERNANT LE RGPD

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la nouvelle loi sur le RGPD (Régime Général de la Protection des Données) nous oblige à une protection des données à caractère personnel. Afin de nous accompagner dans cette obligation, l'ATDA nous propose d'adhérer au service optionnel inclus dans leurs nouveaux statuts.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les statuts de l'ATDA et d'adhérer à cette option moyennant un prix d'environ 70€ pour le CCAS et 350€ pour la Commune.

III-DELIBERATION SUR LES NOUVEAUX STATUTS DE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal ayant pu prendre connaissance des documents envoyés précédemment concernant les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération adopte à l'unanimité les changements de statuts.

IV-POINT BUDGETAIRE

Un point budgétaire est fait au Conseil Municipal avec les documents à l'appui (situation budgétaire de la Commune, Salle des fêtes, CCAS et Multiservices).

Le Maire fait remarquer au Conseil qu'il sera nécessaire de faire des virements de compte à compte et des DM d'ici fin 2018, suite à des nouveaux devis.

Sur le budget de la Salle des fêtes, des travaux complémentaires sont nécessaires (caniveau et regard soit 1486.16€ et 230.40€TTC) Après étude des devis, le Conseil Municipal accepte que Monsieur Le Maire signe les deux devis en vue des travaux.

V-DECISION MODIFICATIVE SUITE A L'ACHAT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION

Suite à l'achat de panneaux de signalisation de lieux dits et d'un miroir routier pour une somme de 2636.84€), il faut prévoir un DM. Il convient de noter qu'une subvention au titre des amendes de police nous a été attribuée pour un montant de 388.47€.

VI- POINT SUR LA NUMEROTATION

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les crédits au BP 2018 nous permettent cette année de pouvoir acquérir les plaques numérotées. Un devis pour un montant de 1270.92€ est présenté au Conseil Municipal, après délibération, il est décidé de signer le devis.

Concernant les plaques de rues, l'achat est reporté sur le BP 2019 (5735€) en raison de l'attente de validation de la Poste.

VII- POINT SUR LE PERSONNEL

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de modifier le tableau des effectifs.

Après un point sur les heures du personnel, il est décidé de créer un poste d'adjoint technique à 35heures et de supprimer celui à 30 heures.

Suite à l'arrêt maladie d'un adjoint technique titulaire, il est décidé d'embaucher un agent contractuel en remplacement.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Une demande d'utilisation d'une salle municipale est formulée par une association moulinoise. Le Conseil Municipal refuse, la salle des associations est réservée uniquement aux associations de la Commune.
- ❖ Il est exposé au Conseil Municipal, que suite au contrôle annuel du défibrillateur, on nous a signalé une défaillance du boîtier et que son exposition permanente au soleil risquait d'abimer la batterie. Il est donc décidé de changer le boîtier (528€) et de le déplacer (308.40€ par EURL DAUMAS).
- ❖ Un avis d'information est communiqué au Conseil Municipal concernant les gens du voyage sur le territoire de Moulins Communauté.
- ❖ Il est fait lecture d'un courrier des Joyeux Lurons remerciant la municipalité de la subvention annuelle

❖ A la demande de Monsieur JACQUELIN Anthony, il sera étudié dans l'élaboration du BP 2019 une aire de jeux pour les jeunes enfants vers le court de tennis.

❖ A la demande de Madame La Directrice, un projet de jardin pour l'école sera réalisé au printemps 2019.

❖ Il est demandé à l'employé municipal de fermer portes et portail lorsqu'il travaille en dehors du bourg (risque de vols)

Plus aucune question étant à l'ordre du jour

La Séance est levée à 22h00